

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Paris, le – 9 MARS 2020

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
SOUS-DIRECTION DES POLITIQUES SOCIALES
ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL
BUREAU DES POLITIQUES SOCIALES
5, PLACE DES VINS DE FRANCE
75573 PARIS CEDEX 12

Affaire suivie par : Isabelle Courant
Téléphone : 01.53.44.22.58
Mél. : isabelle.courant@finances.gouv.fr
N° SRH3A/2020/02/581

**NOTE POUR
MESDAMES ET MESSIEURS LES PRESIDENTS DE CDAS**

Objet : orientations pour l'action sociale ministérielle en 2020.

P.J. : budget 2020 et répartition des crédits d'actions locales par départements.

L'action sociale ministérielle est très importante dans nos ministères. Elle contribue à la politique de ressources humaines, tant au niveau national que local. Sa pertinence et son adéquation aux besoins revêtent une acuité particulière dans le contexte de transformation des administrations.

La présente note développe les orientations annuelles que vous présenterez en CDAS. En complément, les services de SRH3 veilleront à vous fournir toute autre information utile sur l'avancement des travaux conduits à l'échelon national, pour vous permettre, avec le concours des délégués, de les relayer et d'y contribuer à votre niveau.

I. DES MOYENS D'ACTION CONSTANTS

Les crédits dédiés à la politique ministérielle d'action sociale portée par le Secrétariat général sont maintenus dans le PLF 2020 au niveau de 2019, soit (tous titres confondus) 116 M€ en AE et CP¹, hors masse salariale des agents qui la mettent en œuvre.

Ce montant représente à lui seul 1,7 % de la masse salariale des ministères, auquel viennent s'ajouter les crédits consacrés par les directions à la restauration, aux œuvres sociales de la douane (Masse des douanes et ODOD).

La part dédiée aux crédits d'action locale (CAL) est également maintenue au niveau de 2019, avec un montant de 4,8 M€. Cette dotation est établie en tenant compte de la réalité des effectifs actifs, retraités et enfants comptabilisés chaque année dans les départements. Par ailleurs, 0,1 M€ seront destinées au fonds d'innovations locales.

¹ Pour mémoire, depuis 2019 l'avance de la part salariale pour l'attribution des titres-restaurants n'est désormais plus comptabilisée dans le budget

La mise en réserve budgétaire appliquée aux crédits est de 6 %. A ce stade, les dépenses devront donc être organisées sur la base de 94 % de la dotation globale allouée (cf. ventilation jointe).

II. LES CHANTIERS POURSUIVIS EN 2020 AU NIVEAU NATIONAL

Nos politiques d'action sociale doivent être plus efficaces et mieux s'adapter aux besoins des agents.

C'est le sens des chantiers engagés depuis 2018 et qui vont se poursuivre en 2020 :

- adapter le contenu des prestations et améliorer leur visibilité ;
- optimiser le fonctionnement et la gouvernance des opérateurs ;
- améliorer l'articulation des échelons de mise en œuvre.

S'agissant des prestations, l'enquête nationale menée en 2019 après des agents² a fait apparaître en tête des préoccupations des agents la protection complémentaire santé, suivie de la restauration et des difficultés personnelles.

La politique en matière de restauration doit donc rester un axe fort et tendre vers une harmonisation des conditions de restauration des agents sur le territoire, tant en termes de prix que de qualité. Cela constitue un volet important des travaux à poursuivre sur les missions des opérateurs de l'action sociale, et sur l'organisation et le fonctionnement du réseau.

En matière de logement, qui reste une préoccupation importante, le contexte des réorganisations doit conduire à s'interroger sur les adaptations à envisager pour accompagner les situations de mutation géographique et de double résidence induites le cas échéant.

En matière d'aide à la parentalité, un effort particulier a été fait en 2019 sur les réservations de berceaux, avec à la fois une augmentation du nombre de berceaux réservés et de nouvelles modalités de marché pour mieux cibler les situations prioritaires, compte tenu des moyens mobilisés.

En matière de vacances loisirs, les audits conduits en 2019 ont mis en relief la nécessité d'une modernisation de l'offre de séjours et d'une réflexion en conséquence sur l'évolution du parc confié à EPAF. Il s'agira d'un volet important du chantier conduit sur l'amélioration du contenu des prestations et de l'efficacité de leur mise en œuvre.

La communication en direction des bénéficiaires restera également un axe fort de ces chantiers, en valorisant le portail internet dédié à l'action sociale ministérielle mis en place en 2019.

III. LES AXES ET PRIORITES AU NIVEAU LOCAL

Il vous appartient de relayer dans les CDAS les orientations de la politique nationale en impulsant au niveau local des actions qui permettent de la concrétiser en fonction des contextes locaux.

A cet effet, vous pourrez vous appuyer sur les résultats locaux de l'enquête de 2019 qui ont été communiqués au délégué de votre département. Un bilan sera fait par ailleurs de la mise en œuvre des actions innovantes qui ont reçu un financement exceptionnel dans le cadre du FIL, avant lancement d'une nouvelle opération.

² Cf. compte rendu du groupe de travail du CNAS du 18 septembre 2019

Il sera également important que vous organisiez un échange dans le cadre de vos CDAS autour des conclusions de la mission confiée à Madame Catherine Walterski, qui a été présentée en groupe de travail du CNAS le 3 décembre 2019, et puissiez nous en faire un retour.

Ce rapport met notamment en lumière une certaine disparité dans l'offre et les modalités de mise en œuvre de l'action sociale ministérielle. Y remédier constitue un des objectifs des travaux que nous allons continuer de mener sur l'organisation des opérateurs et du réseau dans le cadre du dialogue social national.

Dans ce même souci, afin de mieux accompagner l'aménagement d'espaces de restauration et de convivialité dans les services, la participation financière du Secrétariat général ne sera plus imputée aux crédits d'action locale mais sur les crédits de restauration.

Une attention particulière continuera par ailleurs d'être apportée, en liaison avec vous et vos délégués, aux conséquences des évolutions du schéma de transport des colons EPAF.

Je vous remercie de votre engagement et de votre appui pour valoriser, au plan local, la politique d'action sociale conduite en faveur de tous les agents de nos ministères et impulser un débat constructif entre les différents acteurs locaux.

La Secrétaire générale

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Barbat-Layani', with a horizontal line underneath.

Marie-Anne BARBAT-LAYANI



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

BUDGET DE L'ACTION SOCIALE MINISTÉRIELLE ANNEE 2020

L'action sociale ministérielle regroupe l'ensemble des prestations destinées à améliorer, directement ou indirectement, les conditions d'emploi, de travail et de vie des agents et de leurs familles, notamment en les aidant à faire face à diverses situations difficiles et en leur facilitant l'accès à des services collectifs. L'action sociale participe ainsi à la politique ministérielle de gestion des ressources humaines. **Le présent document présente les orientations budgétaires en la matière pour l'année 2020.**

Sommaire :

I – Les points essentiels du budget 2020	2
II – Présentation par périmètre d'action.....	2
III – Tableaux budgétaires détaillés.....	4

Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction des politiques sociales et des conditions de travail – SRH3

I – LES POINTS ESSENTIELS DU BUDGET 2020

Les moyens budgétaires dédiés à l'action sociale relèvent du programme 218 « *Conduite et pilotage des politiques économiques et financières* » et sont inscrits dans le budget opérationnel de programme (BOP) du Service des ressources humaines du Secrétariat général des Ministères économiques et financiers. Les moyens budgétaires relèvent de l'action n°9 « Action sociale ministérielle ».

En vertu du projet de loi de finances (PLF) 2020, les politiques ministérielles d'action sociale, de santé et sécurité au travail bénéficieront, comme en 2019, de **129 M€** (hors titre 2).

Au sein de cette enveloppe, les crédits (AE/CP) dédiés à l'action sociale s'élèvent à 112,28 M€ et **116,06 M€**, après prise en compte de 3,78 M€ de crédits de titre 2 destinés à financer la prestation financière (3,60 M€) délivrée par le service social aux agents en difficulté et les subventions interministérielles séjours d'enfants (0,18 M€).

C'est dans ce cadre que les orientations et objectifs arrêtés en CNAS et déclinées dans les nouvelles conventions d'objectifs, de moyens et de performance avec les opérateurs AGRAF, ALPAF et EPAF au 1^{er} janvier 2020 et dans la note d'orientations adressée aux présidents des CDAS, seront mises en oeuvre.

Crédits budgétaires 2020 (en M€)	Total BOP SRH3 (arrondi)		Action sociale		Santé et sécurité au travail	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	129	129	112,28	112,28	16,85	16,75
Tous titres confondus	132,81	132,81	116,06	116,06	16,75	16,75

En complément, de l'ordre de 0,6 M€ de fonds de concours CAF devraient notamment compléter les ressources de l'action sociale pour les porter à environ 116,66 M€.

II – PRESENTATION PAR PERIMETRE D'ACTION

1. La politique de restauration

Avec un budget de 46,8 M€, la restauration (collective et titre-restaurants) demeure une nouvelle fois le premier poste de dépenses, avec 40% des crédits de l'action sociale.

Le taux d'accès à la solution de restauration collective inscrit dans le projet annuel de performance (PAP) reste maintenu à un niveau élevé avec une cible dont la valeur doit être supérieure ou égale à 77% ; cet objectif confirme la priorité donnée par les ministères économiques et financiers aux solutions de restauration collective.

La subvention allouée à l'association AGRAF en 2020 est maintenue à son niveau actuel à 10,86 M€, à partir des hypothèses budgétaires et d'activité présentées par l'association.

Enfin, les montants de l'harmonisation tarifaire, qui constituent les montants-cibles de reste à charge sur la base desquels sont calculées les subventions versées dans le cadre

des conventions passées avec les restaurants extérieurs, seront portés à 5,26 € en Ile-de-France et 5,76 € hors Ile-de-France. Par ailleurs, la valeur faciale du titre restaurant est maintenue à 6 €.

2. La politique de vacances et de loisirs

Le tourisme social (vacances enfants et familles) mobilise à nouveau en 2020 un niveau élevé de crédits puisqu'il est prévu de reconduire la subvention à l'association EPAF à son niveau de l'année précédente, soit 24,20 M€.

3. La politique en faveur du logement

La subvention accordée à l'association ALPAF s'élèvera à 18 M€.

4. La politique d'aide à la parentalité

En 2020, 5,75 M€ seront consacrés à la politique d'aide à la parentalité via le « CESU aide à la parentalité 6/12 ans », mais surtout à la réservation de places en crèches. Les nouvelles modalités de réservation, initiées dans le cadre du marché passé en 2019 en Ile-de-France, permettront de poursuivre la politique de réservation avec des coûts de berceaux mieux négociés et en ciblant mieux les places et les bénéficiaires. Ces actions, qui favorisent l'équilibre vie professionnelle et vie personnelle, contribuent à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

5. La politique de soutien aux actions locales

Comme l'année précédente, 4,8 M€ seront consacrés aux actions et priorités engagées dans le cadre des conseils départementaux d'action sociale. Cette dotation est maintenue malgré l'évolution des effectifs d'actifs à la baisse.

Le financement des actions innovantes retenues dans le cadre du Fonds d'initiative local en 2019, et mise en œuvre en 2020, interviendra hors enveloppe dédiée aux crédits d'actions locales.

6. La politique de soutien aux activités socio-culturelles

En 2020, le niveau des subventions allouées aux associations socio-culturelles, mais également à la Coopérative du ministère, sera préservé. Pour mémoire, les conventions d'objectifs et de moyens des associations socio-culturelles sont en place pour cinq années depuis le 1^{er} janvier 2017.

7. La protection complémentaire de santé et de prévoyance

En ce qui concerne la participation de l'État employeur à la protection sociale complémentaire de ses personnels, son montant est provisionné à hauteur de 4 M€, soit le montant maximum convenu entre le ministère et l'organisme mutualiste dans le cadre de la convention de référencement.

8. La politique d'aide aux personnes en difficulté

Un montant de 3,93 M€ est prévu pour financer le dispositif de secours (aides et prêts) mis en œuvre par le réseau du service social.

III – TABLEAUX BUDGETAIRES DETAILLES

Tableau N° 1 : Synthèse des crédits d'action sociale

Budget par poste	2017	2018	2019	Projet 2020	
	Exécution CP	Exécution CP	Prévision exécution CP	AE/CP	%
Restauration	48 881 819	49 088 031	47 273 004	46 781 000	40
Vacances enfants-vacances loisirs	25 488 870	24 481 876	24 621 364	24 380 000	21
Logement	15 315 875	14 536 776	15 350 000	18 300 000	16
Associations socio-culturelles	7 026 413	6 523 480	6 225 358	6 231 150	5
Aide à la parentalité	4 773 112	4 869 421	5 301 013	5 750 000	5
Actions locales	4 540 250	4 294 836	4 278 446	4 900 000	4
Protection sociale complémentaire	34 553	4 011 700	4 011 700	4 011 700	3
Aides financières (service social)	3 607 743	4 085 013	4 271 500	3 930 000	3
Fonctionnement du réseau	1 721 150	1 620 782	1 767 398	1 380 000	1
Travaux immobiliers	994 106	1 795 581	1 050 687	1 000 000	1
TOTAL tous titres	112 383 891	115 307 496	114 150 470	116 663 850	100

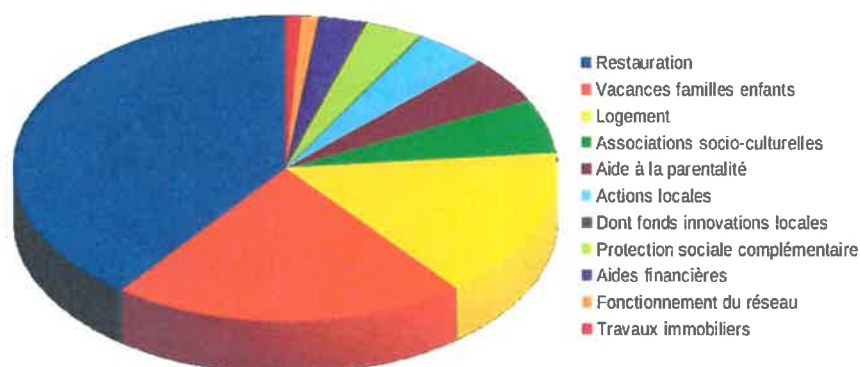


Tableau N° 2: Les crédits consacrés à la restauration

Restauration	2017	2018	2019	Projet 2020
	CP	CP	Prévisions CP	AE/CP
RESTAURATION COLLECTIVE	32 835 166	31 898 641	31 741 931	31 281 000
Subvention AGRAF	(1) 11 594 024	10 856 000	10 856 000	10 856 000
Subventions à la restauration déconcentrée	19 500 503	19 584 971	19 562 615	19 600 000
Matériels de restauration	1 740 639	1 429 350	1 307 236	825 000
Audit	0	28 320	16 080	0
TITRES-RESTAURANT (2)	16 046 653	17 189 390	15 531 073	15 500 000
TOTAL GÉNÉRAL	48 881 819	49 088 031	47 273 004	46 781 000

(1) inclus un complément de subvention de 433 058 € pour remboursement du loyer du bâtiment Valmy de 2016, un complément de subvention de 431 994 € pour remboursement de travaux engagés pour aménagement des locaux de Vincennes et une reprise de trésorerie de 127 028 € pour financement des travaux du restaurant Le Club.

(2) inclus notamment rétablissement de crédits lié au remboursement de la quote-part agent

Tableau N° 3 : Les crédits consacrés au logement

Logement	2017	2018	2019	Projet 2020
	CP	CP	Prévisions CP	AE/CP
Subvention ALPAF	(1) 14 945 007	14 100 000	15 000 000	18 000 000
Gestion des domaniaux	370 868	436 776	350 000	300 000
TOTAL	15 315 875	14 536 776	15 350 000	18 300 000

(1) inclus deux compléments de subvention : 475 331 € pour remboursement du loyer du bâtiment Valmy de 2016, et 469 676 € pour remboursement de travaux engagés pour aménagement des locaux de Vincennes.

Tableau N° 4 : Les crédits consacrés aux vacances enfants et familles

Vacances enfants- vacances loisirs	2017	2018	2019	Projet 2020
	CP	CP	Prévisions CP	AE/CP
Subventions interministérielles pour séjours enfants	180 829	178 585	168 515	180 000
Subvention EPAF	(1) 25 308 041	24 295 086	24 287 247	24 200 000
Audits	0	8 205	165 602	0
TOTAL	25 488 870	24 481 876	24 621 364	24 380 000

(1) incluant un complément de subvention de 1 020 041 € pour remboursement du loyer du bâtiment Valmy de 2016, et un complément de subvention de 88 000 € pour remboursement du déménagement du bâtiment Valmy au bâtiment Vincennes.

Tableau N° 5 : Les crédits consacrés à la protection sociale et complémentaire

Protection sociale complémentaire	2017	2018	2019	Projet 2020
	CP	CP	Prévisions CP	AE/CP
Participation état employeur	0	4 000 000	4 000 000	4 000 000
Actuaire	34 553	11 700	11 700	11 700
TOTAL	34 553	4 011 700	4 011 700	4 011 700

Tableau N° 6 : Les crédits consacrés à l'aide à la parentalité

Aide à la parentalité	2017	2018	2019	Projet 2020
	CP	CP	Prévisions CP	AE/CP
Garde d'enfants (CESU)	1 750 558	1 611 202	1 501 013	1 700 000
Réservations de places en crèches	3 022 554	3 258 219	3 800 000	4 050 000
TOTAL	4 773 112	4 869 421	5 301 013	5 750 000

Tableau N° 7 : Les crédits d'actions locales

Actions locales et fonds d'innovation	2017	2018	2019	Projet 2020
	CP	CP	Prévisions CP	AE/CP
Actions locales	4 540 250	4 294 836	4 178 446	4 800 000
Fonds innovations locales(1)			100 000	100 000
Total	4 540 250	4 294 836	4 278 446	4 900 000

(1) créé en 2019

Tableau N° 8 : Les crédits consacrés au dispositif d'aide financière

Aides financières (service social)	2017	2018	2019	Projet 2020
	CP	CP	Prévisions CP	AE/CP
Aides pécuniaires	3 246 143	3 691 227	3 900 000	3 600 000
Prêts sociaux	361 600	393 786	371 500	330 000
TOTAL	3 607 743	4 085 013	4 271 500	3 930 000

Le montant évaluatif des aides financières (titre 2) sera complété en tant que de besoin.

Tableau N° 9 : Les crédits consacrés aux associations socio-culturelles

Associations socio culturelles	2017	2018	2019	Projet 2020
	CP	CP	Prévisions CP	AE/CP
ATSCAF	3 668 143	3 042 087	3 207 166	3 220 000
<i>Dont subvention de fonctionnement</i>	769 378	769 378	769 378	770 000
<i>Dont masse salariale des personnels du Secrétariat Général</i>	(1) 2 898 765	(1) 2 272 709	2 437 788	2 450 000
CSMF	543 694	625 035	628 145	623 150
<i>Dont subvention de fonctionnement</i>	199 502	247 502	(3) 252 502	247 500
<i>Dont masse salariale des personnels du Secrétariat Général</i>	344 192	377 533	375 643	375 650
APAHF	23 000	23 000	23 000	23 000
PLACE DES ARTS	1 192 414	1 236 091	1 060 051	1 055 000
<i>Dont subvention de fonctionnement</i>	(2) 7 646	(2) 9 446	4646	5 000
<i>Dont masse salariale des personnels du Secrétariat Général</i>	1 184 768	1 226 645	1 055 405	1 050 000
COOPERATIVE Masse salariale	1 599 162	1 597 267	1 306 996	1 310 000
TOTAL	7 026 413	6 523 480	6 225 358	6 231 150
<i>Dont masse salariale des personnels du Secrétariat Général</i>	6 026 887	5 474 154	5 175 832	5 185 650
(1) inclus rétablissement de crédits pour remboursement de masse salariale par d'autres directions pour 364 k€ non intégré en fin de gestion 2017 (compensé en 2018)				
(2) inclus financement exceptionnel frais de justice				
(3) inclus complément de subvention pour l'organisation de la course CSMF				

Tableau N° 10 : Les crédits consacrés au fonctionnement du réseau

Fonctionnement du réseau	2017	2018	2019	Projet 2020
	CP	CP	Prévisions CP	AE/CP
Dépenses d'administration générale	1 721 150	1 620 782	1 767 398	1 380 000

Tableau N° 11 : Les crédits consacrés aux travaux immobiliers

Interventions sur bâtiments	2017	2018	2019	Projet 2020
	CP	CP	Prévisions CP	AE/CP
Restaurants	73 083	413 250	203 481	200 000
Centres de vacances	848 159	1 258 604	574 638	700 000
Délégations / Crèches	72 864	123 727	272 568	100 000
TOTAL	994 106	1 795 581	1 050 687	1 000 000

Tableau N° 12 : Les crédits d'action sociale consacrés par les directions à leurs propres agents

DIRECTIONS CONCERNÉES	2017	2018	2019	Projet 2020
	CP	CP	Prévisions CP	AE/CP
Secrétariat général	2 022 075	1 591 553	1 660 000	1 660 000
Dont aides personnalisées enfants et adultes handicapés	451 375	376 428	560 000	560 000
Dont dépenses CRIPH	1 570 700	1 215 000	1 100 000	1 100 000
DGFIP	9 843 426	9 604 679	10 037 314	10 184 791
DGDDI	9 915 585	9 858 296	9 791 183	9 700 000
INSEE	619 138	630 125	527 945	550 000
DGCCRF	29 617	23 561	29 493	20 918
DG Trésor	5 787	3 782	0	0
TOTAL	22 435 628	21 711 996	22 045 935	22 115 709

CAL 2020 : REPARTITION PAR DEPARTEMENTS/COM

N°	DEPARTEMENT	CAL 2019	CAL 2020	CAL 2020 après mise en réserve
1	Ain	31 647	32 459	30 511
2	Aisne	28 336	29 753	27 967
3	Allier	17 150	16 923	15 908
4	Alpes-de-Haute-Provence	16 000	16 000	15 040
5	Hautes-Alpes	16 000	16 000	15 040
6	Alpes-Maritimes	74 541	70 971	66 713
7	Ardèche	18 450	17 528	16 476
8	Ardennes	16 366	16 000	15 040
9	Ariège	16 000	16 000	15 040
10	Aube	16 000	16 000	15 040
11	Aude	23 671	24 102	22 656
12	Aveyron	16 000	16 065	15 101
13	Bouches-du-Rhône	122 544	128 610	120 893
14	Calvados	47 410	46 167	43 397
15	Cantal	16 000	16 000	15 040
16	Charente	19 353	18 410	17 305
17	Charente-Maritime	47 428	47 126	44 298
18	Cher	16 106	16 000	15 040
19	Corrèze	16 000	16 000	15 040
20A	Corse-du-Sud	17 591	16 711	15 708
20B	Haute-Corse	16 000	16 000	15 040
21	Côte-d'Or	42 671	41 596	39 100
22	Côtes-d'Armor	30 753	32 291	30 353
23	Creuse	16 000	16 000	15 040
24	Dordogne	22 815	22 543	21 190
25	Doubs	36 241	37 157	34 928
26	Drôme	27 895	29 290	27 532
27	Eure	28 110	26 704	25 102
28	Eure-et-Loir	23 697	23 067	21 683
29	Finistère	46 628	45 747	43 002
30	Gard	39 874	38 735	36 411
31	Haute-Garonne	99 927	103 147	96 958
32	Gers	16 000	16 000	15 040
33	Gironde	111 434	116 138	109 170
34	Hérault	76 506	80 331	75 511
35	Ille-et-Vilaine	82 981	83 134	78 146
36	Indre	16 000	16 000	15 040
37	Indre-et-Loire	31 614	33 194	31 203
38	Isère	59 690	60 133	56 525
39	Jura	16 713	16 474	15 486
40	Landes	22 529	23 142	21 753
41	Loir-et-Cher	16 842	16 225	15 251
42	Loire	44 449	43 096	40 510
43	Haute-Loire	16 000	16 000	15 040
44	Loire-Atlantique	122 987	122 667	115 307
45	Loiret	49 594	47 115	44 288
46	Lot	16 000	16 000	15 040

47	Lot-et-Garonne	16 668	16 000	15 040
48	Lozère	16 000	16 000	15 040
49	Maine-et-Loire	46 246	44 658	41 979
50	Manche	28 895	27 450	25 803
51	Marne	44 710	42 475	39 926
52	Haute-Marne	16 000	16 000	15 040
53	Mayenne	16 909	16 328	15 348
54	Meurthe-et-Moselle	43 449	45 622	42 884
55	Meuse	16 000	16 000	15 040
56	Morbihan	37 803	37 336	35 096
57	Moselle	64 179	65 773	61 826
58	Nièvre	16 000	16 000	15 040
59	Nord	185 086	184 701	173 619
60	Oise	39 141	38 848	36 517
61	Orne	16 000	16 000	15 040
62	Pas-de-Calais	94 481	95 698	89 956
63	Puy-de-Dôme	56 811	56 484	53 095
64	Pyrénées-Atlantiques	40 747	41 174	38 704
65	Hautes-Pyrénées	16 000	16 000	15 040
66	Pyrénées-Orientales	35 871	34 078	32 033
67	Bas-Rhin	63 264	62 875	59 102
68	Haut-Rhin	38 799	38 166	35 876
69	Rhône	134 338	129 812	122 023
70	Haute-Saône	16 000	16 000	15 040
71	Saône-et-Loire	28 845	27 403	25 759
72	Sarthe	26 932	26 310	24 731
73	Savoie	33 737	33 439	31 433
74	Haute-Savoie	51 173	48 614	45 698
75	Paris	446 878	433 161	407 171
76	Seine-Maritime	91 863	87 270	82 034
77	Seine-et-Marne	95 957	97 519	91 668
78	Yvelines	87 332	85 642	80 503
79	Deux-Sèvres	19 643	18 660	17 541
80	Somme	39 017	38 270	35 974
81	Tarn	27 324	27 883	26 210
82	Tarn-et-Garonne	16 000	16 000	15 040
83	Var	58 525	58 987	55 448
84	Vaucluse	31 362	30 191	28 379
85	Vendée	32 675	31 763	29 857
86	Vienne	33 835	35 002	32 901
87	Haute-Vienne	28 370	27 691	26 030
88	Vosges	21 999	20 899	19 645
89	Yonne	20 651	20 541	19 309
90	Territoire-de-Belfort	16 000	16 000	15 040
91	Essonne	67 526	66 922	62 907
92	Hauts-de-Seine	115 363	115 882	108 929
93	Seine-Saint-Denis	276 274	288 076	270 791
94	Val-de-Marne	89 564	85 086	79 981
95	Val-d'Oise	61 450	62 954	59 177
971	Guadeloupe	32 821	32 917	30 942
972	Martinique	35 723	35 221	33 108
973	Guyane	16 111	16 000	15 040
974	Réunion	42 444	44 067	41 423
976	Mayotte	16 182	16 065	15 101
987	Polynésie française	16 000	16 000	15 040
986	Nouvelle-Calédonie	16 000	16 000	15 040
	St Pierre et Miquelon	2 000	2 000	2 000
	Wallis et Futuna	2 000	2 000	2 000
	TOTAL	4 819 519	4 800 663	4 512 863